

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09/09/2008
Publication : 12/09/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-9-2-7
Séance du vendredi 5 septembre 2008

SOUTIEN AUX ACTIONS ET ANIMATIONS TOURISTIQUES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération N° 2008/I-2^e-03 du 14 décembre 2007 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention de 36 400 € à l'association Foire et Journées d'Octobre de Mulhouse pour l'organisation de la 48^{ème} édition de Folie Flore ;
- approuve la convention avec l'association Foire et Journées d'Octobre de Mulhouse pour la subvention y afférent et autorise le Président à la signer ;
- précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 16863, chapitre 65, nature 6574, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions